

REGLEMENT INTÉRIEUR EXCEPTIONNEL

DU COSEC DE SAINT GERMAIN LES CORBEIL

**PROCÉDURE EN VIGUEUR A COMPTER DU 5 JUIN 2020 VISANT A PROTÉGER
LES UTILISATEURS ET LE PERSONNEL DU GYMNASÉ**

Ce règlement intérieur exceptionnel est spécifique à l'accueil des usagers et du personnel du gymnase sous réserve de modifications. Ce document est établi pour limiter les risques de propagation du virus COVID 19 à l'intérieur de l'établissement et afin de préserver la sécurité sanitaire des utilisateurs ainsi que du personnel.

Une copie signée de celui-ci sera remise à chaque usager et affichée à la porte de l'établissement.

NOS MESURES DE PRÉVENTION

1. Le port du masque et de gants pour tout transfert de matériel quel qu'il soit, est rendu obligatoire pour chaque membre du personnel.
2. Les protocoles de nettoyage et de désinfection de l'établissement ont été adaptés et renforcés par l'utilisation de produits d'entretien virucides (sols, sanitaires, vitres, poignées, interrupteurs).
3. La désinfection des locaux sera effectuée chaque jour avant ouverture de l'établissement et après sa fermeture. Le protocole de nettoyage et de désinfection des poignées et interrupteurs sera maintenu tout au long de la journée.
4. Une signalétique précisant les heures d'interventions de désinfection sera affichée en vue d'informer les usagers.
5. Des distributeurs automatiques de gel hydroalcoolique sont installés aux points de passage du personnel et des usagers, ainsi qu'à chaque entrée de salle de sport.
6. La distanciation sociale est matérialisée dans le hall devant l'accès à la loge des gardiens.
7. La distanciation sociale dans les salles d'activités sportives (4m²/personne) sera matérialisée au sol par un démarquage spécifique servant à mémoriser l'espace suffisant à respecter.
8. Du fait des mesures anti COVID 19, certains accès seront, jusqu'à nouvel ordre, proscrits : notamment les vestiaires collectifs, les douches et les gradins ; de plus, aucun banc ou assise ne sera rendu disponible dans l'enceinte du gymnase.
9. Une signalétique appropriée sera apposée à l'entrée de l'établissement et de chaque salle de sport pour rappeler en quoi consistent les gestes barrières.
10. Le personnel gestionnaire de l'établissement se réserve le droit de procéder à des vérifications et des contrôles liés au respect dudit règlement par les usagers, et le cas échéant, d'interdire l'accès au gymnase à un utilisateur non respectueux des consignes édictées.

VOTRE ENGAGEMENT

1. Un lavage des mains au savon à l'entrée et à la sortie de l'établissement est imposé à tout public, ou à défaut l'utilisation des distributeurs de gel hydroalcoolique mis à disposition.
2. L'utilisation des toilettes sera soumise à une surveillance permanente, le lavage des mains étant indispensable avant et après leur utilisation.
3. Les usagers devront arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance. Une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac qui restera hors de contact des effets personnels des autres utilisateurs.
4. Une surface sportive de 4 m² par personne devra être respectée (10 m entre chaque personne pour une activité à forte intensité).
5. L'utilisation d'aspirateurs, de sèche-cheveux et sèche-mains est interdite.
6. Les usagers s'engagent, jusqu'à nouvel ordre, à privilégier, tant que faire se peut, les activités sportives en extérieur (en fonction des conditions météorologiques)
7. Le principe de délégation de responsabilité de la surveillance aux associations demeure.

Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur exceptionnel du Cosec la Tuilerie.

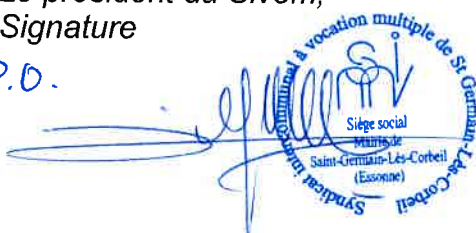
Ayant conscience que ces dispositions exceptionnelles sont mises en place pour offrir le meilleur compromis entre la qualité de service lors de ma présence dans le gymnase et la garantie de sécurité sanitaire pour moi-même et les personnes avec lesquelles je serai en contact pendant la période de pandémie, j'affirme tout mettre en œuvre pour les respecter le plus scrupuleusement possible.

Fait à St Germain les Corbeil,
le**2.5. AOUT 2020**..... 2020

Fait à St Germain les Corbeil,
le**25 aout**..... 2020

Le président du Sivom,
Signature

P.O.



L'usager
(Nom, Prénom) **Pascal CROCHET**
Signature